



DÉLIBÉRATION N° 2026-098

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 27

PRÉSENTS : 22

VOTANTS : 25

L'an deux mille vingt-six, le 28 septembre à 19h00, le Conseil Municipal de la commune de MINIAC-MORVAN étant réuni dans la salle du Conseil Municipal en Mairie, après convocation légale le lundi 21 septembre 2026, sous la présidence de Monsieur COMPAIN, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Monsieur Olivier COMPAIN, Madame Nathalie MICHEL, Monsieur Daniel GARÇON, Madame Nadia TERTRAIS, Monsieur Jean-Yves MACE, Madame Sandra MACE, Monsieur Jean-Yves BLOUIN, Madame Martine FORTIN, Monsieur Daniel STERN, Madame Isabelle CADUDAL, Monsieur Hubert GOGER, Madame Claudine COQUELIN, Monsieur Madelyn ROBIDOU, Monsieur Mickaël GEORGES, Madame Léonor POINSOT, Monsieur Mathieu SIMON, Madame Sylvie URPHEANT, Monsieur Pierre-Yves OULHEN, Madame Brigitte DELAUNAY, Madame Manuella FERON, Monsieur Guillaume MOUSSON, Madame Gisèle THIEULANT.

ABSENTS- PROCURATIONS :

Monsieur Pierrick RUELLAN : pouvoir donné à Monsieur Hubert GOGER

Madame Sylvie MARTIN : pouvoir donné à Monsieur Jean-Yves MACÉ

Monsieur David GUÉLÉ : pouvoir donné à Monsieur Olivier COMPAIN



ABSENTS EXCUSÉS :

Madame Lucie SORT

Monsieur Yann BRILLET

Monsieur Daniel STERN été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

2026 – 098 – Demande de garantie – le Clos des Pommiers

Rapporteur : M Daniel GARÇON, Adjoint finances

Madame Nathalie MICHEL informe le conseil municipal du souhait d'EMERAUDE HABITATION de solliciter une demande de garantie (ANNEXE 1) à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 309 900 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et consignations (ANNEXE 2) dans le cadre de la construction de deux logements sociaux au lotissement « le Clos des Pommier ». Les caractéristiques financières et les charges et conditions du contrat de prêt n° 181532 sont en ANNEXE 3.

Il est demandé à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur ce dossier.

Après avoir délibéré et à 22 voix « pour », 0 voix « contre », 3 absentions des membres présents et représentés, le Conseil Municipal décide :

- **L'assemblée délibérante de la Commune de Miniac-Morvan accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 309**

900 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt n° 181532 constitué de 4 lignes du Prêt.

- **La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 309 900 € augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt. Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.**
- **La garantie est apportée aux conditions suivantes : la garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité ; sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.**
- **Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.**

POUR COPIE CONFORME,

Le Maire,
Olivier COMPA




Le secrétaire de séance,
M Daniel STERN

